

RAPPORT SEMESTRIEL

DISRUPTIVE COMBINATION
AGAINST NEUROLOGICAL DISORDERS



▲ NEURONAL NETWORK
● GLIAL NETWORK

 Theranexus

THERANEXUS

Société anonyme au capital de 905 603 €

Siège social : 60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

RCS Lyon 791 889 777

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	3
RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	4
2. RAPPORT D'ACTIVITE	5
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	11
ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE	13
PERSPECTIVES D'AVENIR	15
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	16
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	16
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	17
4. COMPTES SEMESTRIELS	21
5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	44
DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	45
CONTROLE DE LA SOCIETE	45
ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	45
ETAT DES NANTISSEMENTS	45

1. PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Monsieur Franck MOUTHON, président directeur général de THERANEXUS.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société THERANEXUS et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 30 septembre 2019
Franck MOUTHON
Président directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Franck MOUTHON

Président directeur général

Monsieur Thierry LAMBERT

Directeur administratif et financier

60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

Adresse électronique : investisseurs@theranexus.fr

01.46.54.98.96

2. RAPPORT D'ACTIVITE

Résumé

Fondée en 2013, Theranexus est une société biopharmaceutique qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux central (SNC). La Société est partie du constat que les médicaments psychotropes proposés actuellement dans les troubles neurologiques (tels que l'épilepsie, la narcolepsie, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, les douleurs neuropathiques, les affections psychiatriques, ...) présentaient une efficacité limitée et le développement de nouveaux traitements demeurait un enjeu industriel considérable. Anciens chercheurs au CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique), les fondateurs, Franck MOUTHON et Mathieu CHARVERIAT, ont identifié le rôle important joué par les cellules non neuronales (autrement appelées « cellules gliales »), longtemps négligées dans la réponse des neurones à ces médicaments psychotropes. Leur recherche a permis de découvrir qu'en modulant l'organisation des réseaux des cellules non-neuronales, il était possible d'accroître l'efficacité de médicaments psychotropes. Cette technologie protégée, déclinable sur de multiples indications, consiste ainsi à agir simultanément sur les cellules gliales et sur les neurones. C'est cette approche unique et de rupture dans le domaine du système nerveux central que Theranexus développe dans différentes pathologies dans lesquelles les besoins médicaux ne sont pas couverts aujourd'hui, à savoir :

- Le produit phare de la société, un premier candidat-médicament, le THN102, qui a déjà fait la preuve chez l'homme de sa sécurité dans des phases Ia et Ib et de sa supériorité d'efficacité par rapport au traitement psychostimulant de référence (le modafinil) dans une phase Ib chez des volontaires sains après privation de sommeil. Ce candidat médicament vient de démontrer son efficacité chez les patients atteints de la maladie de Parkinson et présentant une somnolence diurne excessive ;
- Un second candidat-médicament, le THN201, dans les troubles neurocognitifs dans la maladie d'Alzheimer, ayant démontré sa sécurité dans une étude de phase Ib chez des volontaires sains, mais surtout présentant un profil d'effet pharmacologique renforcé par rapport au traitement de référence de la maladie d'Alzheimer ;
- Un troisième candidat-médicament, le THN101, dans les douleurs neuropathiques, ayant montré sa sécurité chez le volontaire sain dans une étude de phase Ia ;
- Un quatrième candidat-médicament, BBDF101, dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (la Fondation BBDF), proche de son entrée en phase clinique 1/3.

Theranexus dispose également d'une plateforme de découverte de nouveaux médicaments, développée depuis 2013 et dont les activités s'élargissent dans le cadre du projet NeuroLead, en collaboration avec le CEA et le Collège de France, à l'aide d'un financement PSpC obtenu auprès de Bpifrance.

Les troubles neurologiques, un enjeu sociétal lourd et un marché en forte attente d'innovation thérapeutique

Les troubles neurologiques affectent près d'un milliard de personnes dans le monde et cette proportion est en croissance forte avec le vieillissement de la population. Ils sont l'une des premières causes d'invalidité et leurs coûts globaux (estimés à plus de 2 000 Mds€^{1,2}) correspondent à plus d'un tiers des dépenses mondiales de toutes les maladies réunies.

En 2016, les médicaments psychotropes représentaient la plus grande part de marché au monde avec 15.6%³. Au sein de ce groupe figurent notamment les analgésiques, les médicaments contre des maladies telles que l'épilepsie ou la maladie de Parkinson, ainsi que les traitements contre les affections psychiatriques (anxiété, dépressions).

En dépit de l'existence de nombreux médicaments adressant ces maladies du SNC les besoins médicaux restent très importants et l'industrie pharmaceutique fait aujourd'hui face à deux défis majeurs :

- la chute en série de brevets clés pour un nombre important de médicaments « blockbusters » (c'est-à-dire générant plus de 1 Mds\$ de revenus par an) ;
- un taux d'échec élevé pour les nouveaux traitements ciblant les troubles neurologiques.

L'intensité de la recherche dans ce domaine par les grands acteurs de l'industrie pharmaceutique s'accompagne d'une forte demande de nouveaux projets à même de permettre un renouvellement de leurs portefeuilles de médicaments. Cette aire thérapeutique est une opportunité unique pour les sociétés de biotechnologies qui sont aujourd'hui en mesure d'apporter des solutions nouvelles.

Une plateforme de découverte et de caractérisation de nouveaux médicaments

Theranexus à travers sa plateforme innovante de génération de candidats-médicaments est idéalement positionnée pour participer à la réponse à ces forts besoins médicaux et industriels. La notion de plateforme recouvre la capacité opérationnelle de la Société à sélectionner et à identifier ses candidats-médicaments. Ce processus de sélection et d'identification s'opère par une première étape essentielle pour la Société qui permet de valider un environnement favorable pour le choix du couple candidat-médicament/indication d'un point de vue *business* (marché, besoin médicaux, concurrence, positionnement, viabilité économique etc.) et d'un point de vue recherche et développement réglementaire (modèles précliniques, biomarqueurs précliniques et cliniques, chemin optimisé pour atteindre la preuve de concept chez le patient, etc.). La deuxième étape clé de cette plateforme consiste à utiliser des modèles cellulaires *in vitro* et des modèles précliniques *in vivo* pour retenir le meilleur candidat-médicament à développer sur la base de son apport en matière d'efficacité par rapport à la première ligne de traitement dans l'indication retenue. La plateforme Theranexus caractérise ainsi un processus de développement balisé et répliquable dans différentes indications thérapeutiques.

Theranexus a annoncé début 2019 le lancement du projet NeuroLead. Pour conduire ce programme, coordonné par Theranexus en collaboration avec le Collège de France et le CEA, le consortium a obtenu un financement de 6,2 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance (Projet

¹ Gustavsson et al., Eur Neuropsychopharmacology, 2011

² OMS / Neurological Disorders: Public Health Challenges, 2015

³ QuintilesIMS Suisse, 2017

de recherche et développement Structurant pour la Compétitivité, PSPC). Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (50% sous forme de subventions et 50% sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. L'ensemble des financements est étalé sur la durée du projet (4 ans). Le consortium est formalisé par un accord tripartite entre Theranexus, le CEA et le Collège de France.

Prévu sur quatre ans, le programme NeuroLead aura pour objectif de développer et valider une plateforme de découverte de candidats médicaments combinant les dernières innovations en neurosciences et l'intelligence artificielle, afin de généraliser et de systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques. NeuroLead permettra également d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.

Actuellement, Theranexus poursuit ses activités de sélection et de caractérisation en précliniques des prochains candidats médicaments pouvant enrichir le portefeuille de projets cliniques de la société.

Une solution thérapeutique innovante, qui améliore l'efficacité des traitements existants du SNC

La stratégie thérapeutique de Theranexus repose ainsi sur le ciblage simultané des neurones et des cellules non-neuronales, par la conception et le développement de combinaisons de deux médicaments distincts :

- un premier médicament psychotrope ciblant l'activité neuronale (antidépresseurs, psychostimulants, etc.) ;
- un second médicament ciblant les cellules non-neuronales (plus spécifiquement les astrocytes).

Ces combinaisons, en agissant sur l'environnement cellulaire neuronal immédiat devraient permettre de maximiser la réponse du cerveau aux médicaments psychotropes et ainsi de proposer des médicaments plus efficaces dans les indications neurologiques choisies.

Une plateforme technologique puissante, générant un portefeuille diversifié de médicaments brevetés compatible avec la solution thérapeutique innovante de Theranexus

Ce positionnement innovant, de combinaisons de deux médicaments connus agissant simultanément sur les neurones et les cellules non-neuronales, a permis à Theranexus de déployer une plateforme de génération et de développement de candidats-médicaments à forte valeur ajoutée en :

- s'inscrivant directement en supériorité par rapport à la première ligne de traitement dès les phases précoces et devrait l'être également tout au long du développement, lorsque cette première ligne existe dans la mesure où i) la base même de la technologie est de renforcer l'efficacité d'un psychotrope donné, ii) le psychotrope retenu pour rentrer dans la stratégie thérapeutique Theranexus est la première ligne de traitement dans l'indication initiale sélectionnée, iii) le choix de la meilleure combinaison s'établit sur la base de la supériorité d'efficacité préclinique démontrée dans des modèles animaux pertinents pour l'indication et pour le psychotrope, et enfin iv) l'établissement de l'efficacité pharmacologique du candidat médicament peut se faire dès la phase Ib chez les volontaires sains et l'établissement de l'efficacité chez le patient se fait en phase II.

- bénéficiant d'un nouveau monopole d'exploitation sur les combinaisons et leur usage thérapeutique dans une série d'indications à l'aide de familles de brevet protégeant ces combinaisons ;
- augmentant la probabilité, la vitesse et l'agilité d'accès au marché de la combinaison en tirant profit des connaissances déjà disponibles sur les deux médicaments.

La technologie Theranexus et ses applications sont aujourd'hui protégées par plusieurs familles de brevets. Cette politique d'innovation et de protection de sa propriété intellectuelle constitue, pour la Société, une importante barrière à l'entrée contre d'éventuels concurrents.

Tournée vers les besoins médicaux et industriels prioritaires, Theranexus a choisi de décliner sa stratégie à travers le développement de trois premiers programmes propriétaires.

Le THN102, premier produit phare de la plateforme Theranexus ayant démontré son efficacité dans une étude de phase II pour le traitement de la somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson

Le THN102 a vocation à devenir le traitement de référence du traitement de la somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson. Il consiste en une combinaison de modafinil, première ligne de traitement psychostimulant actuel sur la narcolepsie, et de flécaïnide, médicament repositionné agissant sur les cellules non-neuronales. C'est le candidat-médicament le plus avancé de la Société.

Le THN102 a déjà atteint sa preuve de concept clinique chez des volontaires sains privés de sommeil en 2016. Ce candidat-médicament a déjà complété une phase II chez des patients atteints de narcolepsie. L'étude intitulée « Tolérance et efficacité du THN102 sur la somnolence chez des patients narcoleptiques » visait à démontrer la supériorité du THN102 par rapport au traitement de référence (modafinil) dans une population de patients narcoleptiques déjà traitée au modafinil, et présentant malgré ce traitement une somnolence résiduelle invalidante. Le profil de sécurité et de tolérance du THN102 a été jugé très satisfaisant. Cependant, les résultats ne permettent pas de constater de différence d'efficacité entre THN102 (combinaison de modafinil et flécaïnide) et le modafinil seul, sur le critère principal de l'étude (échelle de somnolence d'Epworth). La trop faible réponse au modafinil de la population de patients sélectionnés dans l'étude ne permettant pas d'établir de supériorité du THN102.

THN102 a été évaluée en phase II chez des patients atteints de somnolence diurne dans la maladie de Parkinson et son efficacité a été démontrée par rapport au placebo. Le THN102 fait l'objet d'une propriété intellectuelle renforcée et est couvert par une famille de brevets expirant en 2034.

Le THN101 et le THN201 : le prolongement naturel de la plateforme Theranexus sur d'autres indications neurologiques majeures

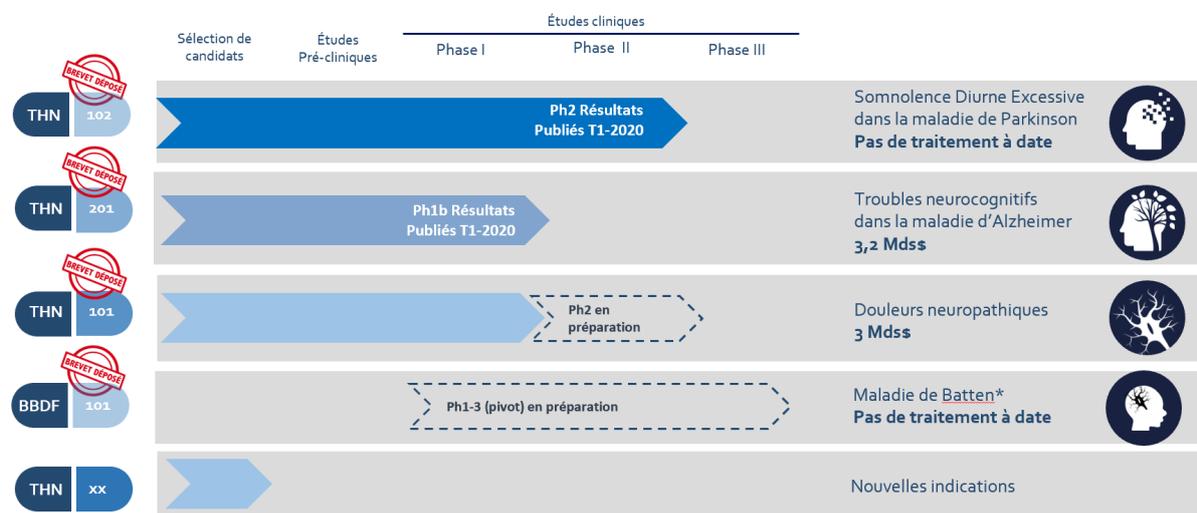
Grâce à sa plateforme technologique, Theranexus s'oriente stratégiquement vers d'autres indications neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer ou les douleurs neuropathiques. Le deuxième candidat-médicament de la Société, le THN201, a ainsi pour vocation de traiter des troubles neurocognitifs dans la maladie d'Alzheimer. Il consiste en une combinaison de donépézil, agissant sur l'activité neuronale, et de méfloquine agissant sur l'activité des cellules non-neuronales. Le troisième candidat-médicament en développement de la Société, le THN101, cherche à améliorer le traitement de la douleur neuropathique. Dans la même logique, il consiste en une combinaison d'amitriptyline, agissant sur l'activité neuronale et de méfloquine, agissant sur l'activité gliale.

Un essai clinique de Phase Ib sur la combinaison THN201 (donepezil combiné à la méfloquine), visant à comparer ses effets au traitement de référence dans les troubles neurocognitifs liés à la maladie d'Alzheimer, a été lancé au second semestre 2018 et les résultats ont été présentés au premier trimestre 2020 : ils mettent en évidence un élargissement du profil pharmacologique du THN201 par rapport au donepezil seul au profit des fonctions exécutives.

Concernant le candidat médicament THN101 (combinaison entre l'amitriptyline et la méfloquine), une étude de phase 1a est en cours et un programme de phase 2 est déjà défini.

Le THN201 est couvert par une famille de brevets expirant 2032, et le THN101 par une famille de brevets expirant en 2036.

Ces trois candidats-médicaments et leurs indications thérapeutiques sont également couverts par la famille du « Brevet Principal » qui expirera en 2029.



* Accord et licence exclusive mondiale en place avec Beyond Batten Disease Foundation (inventeur et détenteur de la propriété intellectuelle)
 **Tous les chiffres proviennent de Datamonitor reports (NP, dementia) ; rapports annuels des sociétés (Jazz Pharmaceuticals, Teva)

Une stratégie thérapeutique offrant de larges opportunités de développement et de partenariats industriels

Au-delà de ses trois premiers programmes qui, après l'atteinte de jalons cliniques significatifs, pourront faire l'objet des partenariats industriels, la stratégie thérapeutique de la Société lui offre de larges opportunités de diversification :

- le développement de nouvelles combinaisons propriétaires qui consiste à conduire une combinaison brevetée de deux médicaments enregistrés, commercialisés et séparément libres de droit ;
- le management de cycle de vie de médicaments psychotropes propriété d'un industriel dont le brevet de protection arriverait à proximité de l'expiration. Dans le cadre d'un partenariat avec cet industriel lui permettant d'incorporer son médicament psychotrope en fin de protection au sein d'une nouvelle combinaison propriétaire issue de la plateforme Theranexus, il pourrait ainsi prolonger le monopole d'exploitation de son médicament et le développement de sa franchise commerciale ;
- le sauvetage de médicaments psychotropes en cours de développement clinique, rencontrant un manque d'efficacité dans les phases tardives de développement. Cette dernière possibilité s'établirait aussi dans

le cadre de partenariats avec différents industriels suivant les mêmes modalités d'intervention de la plateforme Theranexus que le point précédent.

Un actionnariat de premier plan et une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire

La Société est soutenue par des investisseurs spécialisés de premier plan : des fonds de capital-risque tels que Supernova Invest (via son fonds Amorçage Technologique Investissement) et Auriga Partners accompagnent la société respectivement depuis 2013 (à sa création) et 2014 (tour A) et sont également intervenus dans le cadre de l'introduction en bourse en Octobre 2017, à laquelle a participé également Arbevel. De plus, l'équipe managériale est fortement entourée par un réseau d'experts médicaux et industriels reconnus et s'appuie également sur des collaborations étroites avec des structures d'excellence (Collège de France, INSERM, CNRS, CEA, APHP, etc.).

Theranexus occupe actuellement une position unique dans le domaine du traitement des maladies du système nerveux central puisqu'elle détient en propre une méthode thérapeutique et une technologie visant à adresser des marchés jusque-là non couverts de manière satisfaisante par l'industrie pharmaceutique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Au cours du premier semestre 2020, la société a progressé dans le développement de ses candidats-médicaments ainsi que les autres activités de Business développement et de développement de sa capacité de découverte de nouveaux candidats médicaments :

- Theranexus a annoncé en janvier 2020 les résultats de son étude de Phase Ib de THN201 (candidat-médicament dans la maladie d'Alzheimer ;), comparant le THN201 au Donépézil (médicament de référence pour les troubles cognitifs dans la maladie d'Alzheimer), et notamment :
- Renfort de la fluidité mémorielle par rapport au Donépézil seul
- Augmentation significative de l'activité EEG dans la bande Gamma relative à l'activité cognitive :
- Un profil similaire au Donépézil sur les autres paramètres pharmacologiques, de pharmacocinétique et de tolérance
- Theranexus a annoncé fin mars 2020 le succès de son étude de Phase II de son candidat-médicament THN102 dans la maladie de Parkinson. L'étude a notamment permis d'observer :
- L'atteinte par le TH102 du critère principal d'efficacité en réduisant significativement la somnolence diurne excessive chez des patients Parkinsoniens
- Une forte augmentation de la proportion de patients ne présentant plus de somnolence diurne pendant le traitement
- Une excellente tolérance du THN102 chez ces patients atteints de la maladie de Parkinson
- Theranexus a reçu au cours du second trimestre le premier versement (1M€) de la BPI dans le cadre du PSPC finançant le développement de la plateforme Neurolead
- L'activité de la Société a été impactée par la situation sanitaire liée à la crise du covid-19. Notamment les travaux de recherche en laboratoire par des salariés de la Société ont été complètement interrompus de fin mars à début juin. Les travaux de la plupart des laboratoires académiques et privés partenaires ou sous-traitants de la Société ont également été interrompus pendant cette même période. Une partie des effectifs de la Société a été placée en chômage partiel (qui a complètement pris fin à la fin du semestre)
- Les autorités réglementaires américaines ont demandé à la Société de confirmer la sécurité du Tréhalose sur une longue période d'administration (l'un des deux composés formant le candidat-médicament BBDF-101) en amont de l'étude clinique de phase 1-3 de 24 mois programmée dans la maladie de Batten. Compte tenu de l'utilisation fréquente du tréhalose notamment dans les solutions intraveineuses et du miglustat, la Société est très confiante quant à l'issue de ces travaux. La réalisation de cette étape

préclinique était initialement planifiée en parallèle du programme clinique, mais sera anticipée pour permettre le lancement du programme au second semestre 2021. Les interactions avec la FDA ont, par ailleurs, permis de confirmer que le développement clinique envisagé permettrait en cas de succès un enregistrement direct du produit.

- Theranexus a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat auprès d'un consortium composé de ses partenaires bancaires historiques ainsi que de la BPI, pour un montant total de 3,4M€

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Par ailleurs la Société a poursuivi tout au long du semestre ses efforts de recherche concernant à la fois les interactions neurones – cellules gliales et le développement de nouveaux candidats-médicaments.

Au cours du semestre, il n’y a pas eu d’évolution notable des effectifs.

Les efforts de développement des candidats-médicaments propriétaires THN102 et THN201, dans leurs indications respectives (maladie de Parkinson, maladie d’Alzheimer) ont progressées de manière significative tel que résumé dans le paragraphe ci-dessus ‘événements significatifs’.

En K€ (normes françaises)	S1-2020	S1-2019
Chiffre d’affaires	0	0
Produits d’exploitation	271	574
Autres achats et charges externes	2271	2 905
Salaires et charges sociales	1 174	1 215
Dotations aux amortissements sur immobilisations	188	30
Autres charges d’exploitation	0	10
Charges d’exploitation	3 634	4 161
Résultat d’exploitation	-3 363	-3 587
Résultat financier	163	-132
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les bénéfices	330	941
Résultat net	-2 870	-2 778

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. L’évolution du poste Achats d’études et prestations de recherche est due à la fin des études cliniques du THN102 (phase 2 dans la maladie de Parkinson) et THN201 (phase 1b dans les démences) au cours du premier semestre 2020).

La baisse des charges de personnel entre le 30 Juin 2019 et le 30 Juin 2020 s'explique par le départ d'un salarié ayant fini sa thèse. Celui-ci n'a pas été remplacé. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis le mois d'avril 2013. Ce statut permet à la société de bénéficier de charges sociales allégées pour le personnel de recherche et développement, qui est majoritaire dans les effectifs. En conséquence, le taux de charge social moyen s'élève à 38% au 30 juin 2020 et à 36% au 30 juin 2019.

En conséquence, la perte d'exploitation est passée de -3 587 K€ pour le premier semestre 2019 à -3 363 K€ pour le premier semestre 2020.

Le résultat financier est bénéficiaire 163 K€ pour le premier semestre 2020, en raison des gains réalisés sur les actions propres de la Sociétés détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Le produit d'impôt d'élève à 330 K€ au premier semestre 2020, en réduction par rapport au premier semestre 2019 principalement car les subventions et avances perçues au cours du semestre dans le cadre de Neurolead sont venues réduire l'assiette du CIR.

La perte nette ressort à -2 870 K€ au premier semestre 2020 contre -2 778 K€ au premier semestre 2019.

La trésorerie au 30 juin 2020 s'élève à 11 269 K€. Ce solde ne comprend pas une portion (1 700K€ sur un total de 3400 K€) du Prêt garanti par l'Etat conclu en juin 2020 et encaissé pour partie après la clôture du bilan.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours du second semestre 2020, la Société prévoit notamment:

- De poursuivre son programme de développement de BBDF-101 avec le démarrage des études préclinique de sécurité visant à conduire à une demande d'autorisation d'essai clinique d'ici fin 2021 ;
- De continuer sa recherche d'un partenaire industriel pour la poursuite du développement de THN102 dans la maladie de Parkinson; et
- De poursuivre ses travaux précliniques pour découvrir de nouveaux candidats-médicaments pertinents dans le traitement de pathologies du système nerveux central.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes demeurent inchangés par rapport à ceux listés dans le document d'enregistrement universel de la Société, enregistré le 30/04/2020 sous le numéro D.20-0414. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

La Société a conclu en Janvier 2020 un contrat avec la Société Insiliance, spécialisée dans le domaine des technologies d'intelligence artificielle appliquées au domaine de la santé. L'objectif du contrat sera « d'assurer une transformation numérique de la capacité de découverte de nouveaux candidats-médicaments par l'application de solutions d'Intelligence Artificielle, à développer sur-mesure, à ses activités de recherche, de sélection et de développement de candidats-médicaments, dans le domaine du système nerveux central. Le montant des prestations s'élève à 40k€ par an sur une période de 3 ans. Ce contrat fera l'objet de la procédure réservée aux conventions réglementées, et sera porté au vote de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2020.

Des contrats de travail lient la société avec Mathieu Charvériat, Directeur Général Délégué et Franck Mouthon, Président Directeur Général (contrat suspendu depuis le 18 novembre 2014).

Par ailleurs des contrats de consultance lient la société avec Luc-André Granier et Dominique Costantini, administrateurs indépendants. Au cours du premier semestre 2020 ces contrats n'ont donné lieu à aucune activité et au versement d'aucun honoraire.

Des informations plus détaillées sur ces contrats sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de la Société, enregistré le 30/04/2020 sous le numéro D.20-0414. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes intermédiaires**

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theranexus et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes semestriels, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels que joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2020, ainsi que le résultat de ses opérations sur la période écoulée.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. - Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saïsons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense |



Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 29 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cédric Garcia', written over a horizontal line.

Cédric Garcia

4. COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes condensés intermédiaires de la Société au 30 juin 2020 ont été préparés conformément aux normes françaises.

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes françaises et doivent être lus en complément des états financiers annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



THERANEXUS SA
Comptes Semestriels au 30/06/2020

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

	au 30/06/2020 (6 mois)			Présenté en Euros
	Brut	Amort. Déprect°	Net	31/12/2019 (12 mois) Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	2 029 944	254 936	1 775 008	1 789 712
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.	973 078	204 946	768 132	889 766
Autres immobilisations corporelles	26 033	17 198	8 835	12 602
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	257 489	65 302	192 187	106 303
Prêts				
Autres immobilisations financières	227 295		227 295	92 789
ACTIF IMMOBILISE	3 513 839	542 382	2 971 456	2 891 172
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs	8 686		8 686	15 913
Personnel	683		683	6 295
Organismes sociaux	10 456		10 456	1 760
Etat, impôts sur les bénéfices	338 168		338 168	2 014 486
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	142 231		142 231	219 979
Autres	380 785		380 785	658 880
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				6 026 178
Disponibilités	11 267 390		11 267 390	3 426 023
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	161 740		161 740	108 726
ACTIF CIRCULANT	12 310 138		12 310 138	12 478 240
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 823 976	542 382	15 281 594	15 369 412



THERANEXUS SA
Comptes Semestriels au 30/06/2020

BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	<i>au 30/06/2020 (6 mois)</i>	<i>31/12/2019 (12 mois)</i>
Capital social ou individuel	905 603	905 603
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 529 555	24 042 190
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-9 932 862
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 869 502	-5 579 773
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 565 657	9 435 159
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 349 000	540 000
AUTRES FONDS PROPRES	1 349 000	540 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 272 407	1 882 893
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	915 398	895 000
Associés		41
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 369 366	2 092 914
Personnel	444 827	302 736
Organismes sociaux	342 434	144 530
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 863	54 710
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	20 641	21 429
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	7 366 937	5 394 253
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 281 594	15 369 412

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	Au 30/06/2020 (6 mois)	Au 30/06/2019 (6 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			278 900	553 915
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			-9 914	17 379
Autres produits			1 653	3 132
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			270 639	574 427
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			2 262 981	2 897 434
Impôts, taxes et versements assimilés			8 394	7 949
Salaires et traitements			852 058	895 615
Charges sociales			321 962	319 740
Dotations aux amortissements sur immobilisations			188 382	29 979
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			-239	10 284
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			3 633 539	4 161 002
RESULTAT EXPLOITATION			-3 362 900	-3 586 573
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			134 891	7 768
Reprises sur provisions et transferts de charges			151 186	
Différences positives de change			6 183	25
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			292 260	7 793
Dotations financières aux amortissements et provisions			65 302	83 565
Intérêts et charges assimilées			43 101	54 611
Différences négatives de change			20 923	1 559
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			129 326	139 734
RESULTAT FINANCIER			162 934	-131 941
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-3 199 965	-3 718 514

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	Au 30/06/2020 (6 mois)	Au 30/06/2019 (6 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	-330 463	-940 640
TOTAL DES PRODUITS	562 899	582 220
TOTAL DES CHARGES	3 432 401	3 434 681
RESULTAT NET	-2 869 502	-2 777 876
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier		

1.2 Etat des variations des capitaux propres sur les exercices 2019 et le premier semestre 2020.

En euros	Capital social	Prime d'émission	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2018	779 786	22 023 067				-4 632 232	-5 300 630	12 869 991
Augmentation de capital	125 817	2 019 123						2 144 940
Affectation de résultat						- 5 300 630	5 300 630	
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							- 5 579 773	-5 579 773
Capitaux propres au 31.12.2019	905 603	24 042 190				-9 932 862	- 5 579 773	9 435 158

En euros	Capital social	Prime d'émission	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2019	905 603	24 042 190				-9 932 862	- 5 579 773	9 435 158
Augmentation de capital								
Affectation de résultat		-5 579 773					5 579 773	
Autres variations		-9 932 862				9 932 862		
Résultat net de l'exercice							- 2 869 502	- 2 869 502
Capitaux propres au 30.06.2020	905 603	8 529 555					- 2 869 502	6 565 656

1.3 Tableaux des flux de trésorerie des exercices au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019 en cours

En euros	juin-20	juin-19
Résultat net de l'exercice	- 2 869 502	-2 777 876
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotation aux amortissements	188 382	29 979
Dotation aux provisions	65 302	83 565
Reprises sur provisions	- 151 186	
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Intérêt financiers nets payés	43 101	35 645
Marge brute d'auto-financement	- 2 723 903	- 2 628 687
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts		10 971
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	1 981 006	-1 656 433
Variation des dettes	-585 455	636 933
Variation du besoin en fond de roulement	2 566 461	-1 019 501
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	- 157 442	-3 637 218
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	-48 276	46 898
Immobilisations corporelles	-	895 120
Immobilisations financières	-134 506	
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 182 782	-942 018
Augmentation de capital en numéraire		
Souscription d'emprunts	2 509 000	
<i>Dont obligations convertibles</i>		
<i>Dont Adi</i>		
<i>Dont avance remboursable</i>		
Intérêt financiers nets versés	- 43 101	-35 645
Remboursement d'emprunt	- 310 486	-325 450
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 155 413	-361 095
VARIATION DE TRESORERIE	1 815 189	-4 940 330
Trésorerie d'ouverture	9 452 201	15 170 879
Trésorerie de clôture	11 267 390	10 230 548
Variation de trésorerie	1 815 189	-4 940 330

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
 - Néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 11 267 k€ au 30 juin 2020 suite à l'obtention au premier semestre 2020 d'un financement d'1 M€ dans le cadre du PSPC Neurolead et de prêts garantis par l'état d'un montant de 3,4 M€ (voir Note 4).
- La société est donc en mesure d'assurer sur les douze prochains mois.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
- Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euro

3. Principales méthodes comptables de la Société

Les états financiers semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requise pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes annuels pour l'exercices clos au 31 décembre 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euro.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

Au cours du premier semestre 2020, la société a progressé dans le développement de ses candidats-médicaments ainsi que les autres activités de Business développement et de développement de sa capacité de découverte de nouveaux candidats médicaments :

- Theranexus a annoncé en janvier 2020 les résultats de son étude de Phase Ib de THN201, comparant le THN201 au Donépézil (médicament de référence pour les troubles cognitifs dans la maladie d'Alzheimer), et notamment :
 - Renfort de la fluidité mémorielle par rapport au Donépézil seul
 - Augmentation significative de l'activité EEG dans la bande Gamma relative à l'activité cognitive
 - Un profil similaire au Donépézil sur les autres paramètres pharmacologiques, de pharmacocinétique et de tolérance
- Theranexus a annoncé fin mars 2020 le succès de son étude de de Phase II de son candidat-médicament THN102 dans la maladie de Parkinson. L'étude a notamment permis d'observer :
 - L'atteinte par le TH102 du critère principal d'efficacité en réduisant significativement la somnolence diurne excessive chez des patients Parkinsoniens
 - Une forte augmentation de la proportion de patients ne présentant plus de somnolence diurne pendant le traitement
 - Une excellente tolérance du THN102 chez ces patients atteints de la maladie de Parkinson
- Theranexus a reçu au cours du second trimestre le premier versement (1M€) de la BPI dans le cadre du PSPC finançant le développement de la plateforme Neurolead
- L'activité de la Société a été impactée par la situation sanitaire liée à la crise du covid-19. Notamment les travaux de recherche en laboratoire par des salariés de la Société ont été complètement interrompus de fin Mars à début juin. Les travaux de la plupart des laboratoires académiques et privés partenaires ou sous-traitants de la Société ont également été interrompus pendant cette même période. Une partie des effectifs de la Société a été placée en chômage partiel (qui a complètement pris fin à la fin du semestre)
- Les autorités réglementaires américaines ont demandé à la Société de confirmer la sécurité du Tréhalose sur une longue période d'administration (l'un des deux composés formant le candidat-médicament BBDF-101) en amont de l'étude clinique de phase 1-3 de 24 mois programmée dans la maladie de Batten. Compte tenu de l'utilisation fréquente du tréhalose notamment dans les solutions intraveineuses et du miglustat, la Société est très confiante quant à l'issue de ces travaux. La réalisation de cette étape préclinique était initialement planifiée en parallèle du programme clinique, mais sera anticipée pour permettre le lancement du programme au second semestre 2021. Les interactions avec la FDA ont, par ailleurs, permis de confirmer que le développement clinique envisagé permettrait en cas de succès un enregistrement direct du produit.
- Theranexus a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat auprès d'un consortium composé de ses partenaires bancaires historiques ainsi que de la BPI, pour un montant total de 3,4M€

4.2 Evènement post-clôture

En juillet 2020 la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres auprès du fonds Iris sous forme d'Obligations Remboursables en actions pour un montant maximal de 4,2 millions d'euros étalés sur 12 mois. Au 31 Août :

- 420 ORAs d'un montant de 2500 euros chacune avaient été émises ; et
- La Société avait remboursé 300 ORAs par l'émission au total de 80 301 actions.

En juillet et août 2020 la Société a reçu le solde du prêt garanti par l'état (PGE) contracté au mois de juin. Le PGE totalise 3,4 millions d'euros (divisé entre les partenaires bancaires historiques de la Société et la Banque Publique d'Investissement) dont 1,7 millions d'euros avaient déjà été encaissés à la date du bilan au 30 juin 2020.

5. Notes sur les comptes Semestriels au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élevaient à 278 900 € au 30 juin 2020, contre 543 915 € au 30 juin 2019. Elles découlent, pour ces 2 exercices, des aides accordées par les organismes publics pour les projets de recherche que mène THERANEXUS et tels que l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), la DGA ou BPI France. Généralement, ces projets sont menés sur plusieurs exercices.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Transfert de charge d'exploitation	-9 914	17 379
Autres produits	1 653	3 132
Autres produits d'exploitation	-8 261	20 511

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Achat d'études et prestations de recherche	1 674 596	2 545 912
Honoraires	306 323	130 390
Frais de voyage et déplacement, réception	8 443	60 305
Publicités	56 649	65 029
Divers	216 969	95 799
Autres achats et charges externes	2 262 980	2 897 434

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. L'évolution du poste Achats d'études et prestations de recherche est due à la fin des études cliniques du THN102 (phase 2 dans la maladie de Parkinson) et THN201 (phase 1b dans les démences) au cours du premier semestre 2020).

La hausse des honoraires s'explique par des dépenses additionnelles de propriété intellectuelle, ainsi que par des honoraires d'expertise comptable et de commissariat au compte plus élevés suite à l'introduction en bourse de la Société.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Salaires et traitement	852 058	895 615
Charges sociales	321 962	319 740
Charges de personnel	1 174 020	1 215 355

La baisse des charges de personnel entre le 30 Juin 2019 et le 30 Juin 2020 s'explique par le départ d'un salarié ayant fini sa thèse. Celui-ci n'a pas été remplacé. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis le mois d'avril 2013. Ce statut permet à la société de bénéficier de charges sociales allégées pour le personnel de recherche et développement, qui est majoritaire dans les effectifs. En conséquence, le taux de charge social moyen s'élève à 38% au 30 juin 2020 et à 36% au 30 juin 2019.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	30/06/2020	30/06/2019
Cadres	16	15
Non Cadre	1	1
Effectifs	17	16

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Dotations aux amortissements	188 382	29 979
Dotations aux provisions		
Total	188 382	29 979

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Immobilisations incorporelles	62 981	26 930
Immobilisations corporelles	125 401	3 049
Dotations aux amortissements	188 382	29 979

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences.

5.6 Résultat Financier

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Revenus de placements financiers	385	7 768
Reprise dépréciations financières	151 186	
Différences positives de change	6 183	25
Autres produits financiers	134 506	
Total Produits financiers	292 260	7 793
Dotations dépréciations financières	65 302	83 565
Intérêts sur autres emprunts	43 101	54 611
Différences négatives de change	20 923	1 559
Total Charges financières	129 326	139 734
Résultat Financier	162 934	-131 941

5.7 Résultat Exceptionnel

Néant

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche au 30 juin 2020 s'élève à 338 168€ contre 916 804 € au 30 juin 2019.

5.9 Etat des immobilisations

- Au 31/12/2019

Immobilisations	Valeur des immobilisations au 1.1.2019	Augmentation	Diminution/Cession	Valeur des immobilisations au 31.12.2019
Brevets	158 425	5 761		164 186
Licences (1)	695 414	1 122 067		1 817 481
TOTAL1	853 839	1 127 829		1 981 667
Installations tec, mat et outillages Industriels		973 078		973 078
Matériel de bureau, informatique, mobilier	19 008	7 026		26 033
TOTAL 2	19 008	980 104		999 111
Autres titres immobilisés	204 211	53 277		257 489
Prêts et autres immobilisations financières	147 060		54 271	92 789
TOTAL 3	351 271	53 277	54 271	350 277
TOTAL GENERAL	1 224 118	2 161 209	54 271	3 331 056

(1) Dont licence CEA pour 765 842 € et licence BBDF-101 pour 1 051 639 €

- Au 30/06/2020

Immobilisations	Valeur des immobilisations au 1.1.2020	Augmentation	Diminution/Cession	Valeur des immobilisations au 30.06.2020
Brevets	164 186	12 882		177 068
Licences	1 817 481	35 395		1 852 876
TOTAL1	1 981 667	48 277		2 029 944
Installations tec, mat et outillages Industriels	973 078			973 078
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 033			26 033
TOTAL 2	999 111			999 111
Autres titres immobilisés	257 489			257 489
Prêts et autres immobilisations financières	92 789	134 506		227 295
TOTAL 3	350 277	134 506		484 784
TOTAL GENERAL	3 331 056	182 783		3 513 839

5.10 Etat des amortissements

- Au 31/12/2019

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	128 017	63 938		191 955
TOTAL 1	128 017	63 938		191 955
Installations tec, mat et outillages Industriels		83 311		83 311
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 614	6 18		13 432
TOTAL 2	6 614	90 129		96 743
TOTAL GENERAL	134 631	154 067		288 699

- Au 30/06/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	191 955	62 981		254 936
TOTAL 1	191 955	62 981		254 936
Installations tec, mat et outillages Industriels	83 311	121 635		204 946
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 432	3 766		17 198
TOTAL 2	96 743	125 401		222 144
TOTAL GENERAL	288 699	188 382		477 081

5.11 Etat des provisions

- Au 31/12/2019

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Immobilisations financières		151 186		151 186
TOTAL GENERAL		151 186		151 186

- Au 30/06/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Immobilisations financières	151 186	65 302	151 186	65 302
TOTAL GENERAL	151 186	65 302	151 186	65 302

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

- Au 31/12/2019

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	92 789		92 789
Personnel et comptes rattachés			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	2 014 486	2 014 486	
- T.V. A	219 979	219 979	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	658 880	658 880	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	23 968	23 968	
Charges constatées d'avance	108 726	108 726	
TOTAL GENERAL	3 118 828	3 026 039	92 789

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 777 893	692 269	1 955 624	130 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 092 914	2 092 914		
Personnel et comptes rattachés	302 736	302 736		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144 530	144 530		
Groupe et associés	41	41		
Etat et autres collectivités publiques (dont TVA)	76 139	76 139		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 394 253	3 308 629	1 955 624	130 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	687 107			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

- Au 30/06/2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres Immobilisation financières	227 295		227 295
Personnel et comptes rattachés	683	683	
Sécurité sociales, autres organismes sociaux	10 456	10 456	
- Impôts sur les bénéfices	338 168	338 168	
- T.V.A	142 231	142 231	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	377 285	377 285	
Débiteurs divers	12 186	12 186	
Charges constatées d'avance	161 740	161 740	
TOTAL GENERAL	1 270 044	1 042 749	227 295

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

Estimation du CIR au 30 juin 2020 : 338 168 €, calculée sur la base d'engagement des projets en termes de frais et subventions.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	4 187 805	715 315	3 277 490	195 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 369 366	2 369 366		
Personnel et comptes rattachés	444 144	444 144		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	342 434	342 434		
Etat et autres collectivités publiques (dont TVA)	22 504	22 504		
Groupe et associés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	7 366 936	3 858 763	3 312 490	195 000

(2) Dont Emprunts auprès de la BNP 541 k€, la Société Générale 516k€, la Caisse d'Epargne 516k€, la BPI 895 k€, PGE 1 700k€

(3) La société a reçu sur le premier semestre 2020 1,7 M€ de prêt garanti par l'état. La société ne prévoyant pas de rembourser à moins d'un an, celui-ci est présenté avec une échéance de 1 à 5 ans

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		7 870
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL		7 870

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement		6 026 178
Disponibilités	11 267 390	3 426 023
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	11 267 390	9 452 201
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	11 267 390	9 452 201

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.15 Charges constatées d'avance

	30/06/2020	31/12/2019
Prestations de services R&D	127 592	40 415
Charges liées au personnel	9 761	14 186
Assurances	14 386	5 611
Divers	10 000	48 514
TOTAL	161 740	108 726

Les charges constatées d'avance sur les études cliniques résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées. Elles sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sont de 161 740 € au 30 Juin 2020 et de 108 726 € au 31 décembre 2019.

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 30 juin 2020, le capital social de la Société est fixé à 905 603.25 €.

Il est divisé en 3 622 413 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 30 juin 2020, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 365 308 actions correspondant à :

1- BSA

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a, aux termes de ses onzième et douzième résolutions, a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 2.691 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0.25€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2.691 euros,

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 2.691 BSA qui ont été intégralement souscrits.

Les principales caractéristiques des BSA sont les suivantes :

- Prix de souscription des BSA : 1,24 €
- Prix d'exercice : 3.095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice : avant 23 mars 2026 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2020, aucun des 2 691 BSA émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

2- BCE

Les BCE devront être exercés au plus tard dans les dix (10) ans de leur émission.

a. BSPCE 2016-1

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 26 918 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 26.918 euros,

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 4 488 BSPCE 2016-1 qui ont été intégralement souscrits. Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2018 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSPCE 2016-1 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice : avant juillet 2019 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2020, aucun des 4 488 BSPCE 2016-1 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

b. BSPCE 2016-2

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a, aux termes de ses onzièmes et douzième résolution, délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 26.918 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 26.918 euros.

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 1 794 BSPCE 2016-2 qui ont été intégralement souscrits. Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2018 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSPCE 2016-2 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice :
 - o 996 BSPCE 2016-2 pourront être exercés à compter du 1^{er} janvier 2018,
 - o 998 BSPCE 2016-2 pourront être exercés à compter du 1^{er} janvier 2019,

Au 30 juin 2020, aucun des 1 794 BSPCE 2016-2 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

c. BSPCE 2016-3

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 26.918 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0.25€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 26.918 euros.

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 4 486 BSPCE 2016-3 qui ont été intégralement souscrits. Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSPCE 2016-3 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice en fonction d'objectifs opérationnels définis :
 - o 747 BSPCE 2016-3 pourront être exercés à compter du 1er janvier 2018 ;
 - o 748 BSPCE 2016-3 pourront être exercés à compter du 1er janvier 2019 ;
 - o 748 BSPCE 2016-3 pourront être exercés à compter du 1er janvier 2020.

Au 30 juin 2020, aucun des 4 486 BSPCE 2016-3 émis n'a été exercé par le bénéficiaire.

d. BSPCE 2016-4

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 avril 2016 (cinquième et sixième résolution) a décidé l'émission de 13.460 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSPCE 2016-4". Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2018 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSPCE 2016-4 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice :
 - o les 11.218 BSPCE 2016-4 restants ne pourront être exercés par chacun de leur bénéficiaire qu'en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels prédéfinis.

Le conseil d'administration du 31 octobre 2018 a constaté la caducité de 2.242 BSPCE 2016-4.

Au 30 juin 2020, aucun des 11 218 BSPCE 2016-4 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

e. BSPCE 2017-1

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 septembre 2018 a décidé l'émission de 300.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSPCE 2017-1".

Les principales caractéristiques des BSPCE 2017-1 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 15,50 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant octobre 2027 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2020, aucun des 300 000 BSPCE 2017-1 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

f. BSPCE 2018-1

Le conseil d'administration du 12 septembre 2019 a décidé l'émission de 9.600 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSPCE 2018-1".

Les principales caractéristiques des BSPCE 2018-1 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 15,50 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant septembre 2028 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2020, aucun des 9 600 BSPCE 2018-1 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

g. BSPCE 2018-2

Le conseil d'administration du 17 octobre 2018 a décidé l'émission de 2.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSPCE 2018-2".

Les principales caractéristiques des BSPCE 2018-2 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 15,50 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant octobre 2028 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2020, aucun des 2 000 BSPCE 2018-2 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

h. BSPCE 2019-1

Le Directeur Général par décision du 17 Mai 2019, faisant utilisation d'une délégation du conseil d'administration (réunion du 13 décembre 2018) faisant utilisation de la décision d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2018, a décidé l'émission de 2.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSPCE 2019-1".

Les principales caractéristiques des BSPCE 2019-1 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 5.93 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant mai 2029 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2020, aucun des 2 000 BSPCE 2019-1 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2019	Augmentation	Remboursement	30/06/2020
BPI France ADI	540 000			540 000
BPI France PSC « NEUROLEAD »		809 000		809 000
Total avances remboursables	540 000	809 000		1 349 000

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

Les caractéristiques de l'avance remboursable sont les suivantes :

Avance remboursable contractée auprès de BPI France

- Montant accordé : 900 000 €
- Avance versée au 31/12/2016 : 540 000 €
- Remboursement forfaitaire minimum : 360 000 €

Avance remboursable contractée auprès de BPI France

- Montant du projet : 3 237 450 €
- Avance versée au 23/04/2020 : 809 000 €

5.19 Emprunts et dettes financières

• Au 30/06/2020

Emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 825 000€
- Versement des fonds en juillet 2018
- Durée : 4 ans et 5 mois
- Taux : 2.5%
- Capital remboursé à partir du 28 janvier 2019 pour 17 187.50 € par mois pendant 48 mois.

Au 30 Juin 2020, le montant de cet emprunt figure pour 516 k€.

Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 825 000€
- Versement des fonds en juillet 2018
- Durée : 4 ans et 5 mois
- Taux : 2.5%
- Capital remboursé à partir du 28 janvier 2019 pour 17 187.50 € par mois pendant 48 mois.
-

Au 30 juin 2020, le montant de cet emprunt figure pour 516 k€.

Emprunt auprès de la BNP :

- Montant : 850 000€
- Versement des fonds en juillet 2018
- Durée : 4 ans et 5 mois
- Taux : 2.5%
- Capital remboursé à partir du 26 janvier 2019 pour 17 708.33 € par mois pendant 48 mois.

Au 30 juin 2020, le montant de cet emprunt figure pour 541 k€.

Emprunt auprès de BPI France :

- Montant : 650 000 €
- Versement des fonds en octobre 2018
- Durée : 8 ans
- Taux annuel : 4.06 %
- Capital remboursé à partir du 31 mars 2022 pour 32,5 k€ par trimestre.

Au 30 juin 2020, le montant de cet emprunt figure pour 650k€.

Emprunt auprès de BPI France :

- Montant : 350 000 €
- Versement des fonds en juin 2015
- Durée : 8 ans
- Taux annuel : 5.88 %
- Capital remboursé à partir du 30 septembre 2019 pour 17 500 € par trimestre.

Au 30 juin 2020, le montant de cet emprunt figure pour 245 k€. En raison de la crise sanitaire, aucun remboursement n'est intervenu sur le premier semestre 2020.

PGE obtenu auprès de la société générale

- Montant : 850 000€
- Versement des fonds en juin 2020
- Différé d'amortissement d'un an

Au 30 juin 2020, le montant de cet emprunt figure pour 850K€.

PGE obtenu auprès de la caisse d'épargne

- Montant : 850 000€
- Versement des fonds en juin 2020
- Différé d'amortissement d'un an

Au 30 juin 2020, le montant de cet emprunt figure pour 850K€.

La société a obtenu deux autres PGE de 850 000€ chacun auprès de la BNP et de la BPI. Les fonds ont été versés en Juillet et Août 2020.

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

• Au 31/12/2019

En euros	31/12/2019	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	565 796	565 796		
Factures non parvenues	1 527 118	1 527 118		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 092 914	2 092 914		

- **Au 30/06/2020**

En euros	30/06/2020	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	268 605	268 605		
Factures non parvenues	2 100 762	2 100 762		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 369 366	2 369 366		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100 762	1 527 118
Dettes fiscales et sociales	575 752	390 182
TOTAL	2 676 514	1 917 300

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 21 200 € charges sociales comprises au 30/06/2019
- 76 793 € charges sociales comprises au 30/06/2020

2- Engagement de licence avec le CEA :

La Société a signé en juin 2013 un accord de licence exclusive mondiale de brevets et de communication de savoir-faire avec le CEA et BMS. Plusieurs avenants sont venus compléter cet accord initial.

Dans le cadre de cet accord, il a notamment été convenu que la Société :

- Rembourse au CEA les frais de propriété industrielle, engagés par le CEA antérieurement à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III. Ces charges ont déjà été comptabilisées dans les comptes de la société ;
- Prendre en charge les frais de propriété industrielle postérieurs à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III ;

La structure contractuelle de la contrepartie financière dépend de la catégorie du produit et de la stratégie de développement adoptée par la Société :

- S'agissant d'exploitation directe : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaire lié aux ventes nettes de produits ; Compte tenu des programmes de développement en cours et de la stratégie adoptée par la Société, il est précisé que pour les trois candidats-médicaments présentés ci-dessus, la Société rétrocèdera au maximum au CEA une redevance à un chiffre basé sur les sommes perçues du sous licencié.
- S'agissant d'exploitation indirecte : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une partie des sommes perçues dans le cadre de toute sous-licence contractée avec un tiers ; Le pourcentage de rétrocession au CEA variant en fonction
- de l'étape de développement du produit à laquelle la sous-licence est concédée (plus le développement est avancé plus la redevance est faible).

3- Engagement de licence avec la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten disease Foundation' pour le candidat-médicament BBDF-101 dans la maladie de Batten. Cet accord prévoit le développement et la commercialisation du médicament après une étude clinique unique qui débutera en 2020, et qui en cas de succès, devrait conduire directement à l'enregistrement du médicament

Cette signature de l'accord exclusif de licence mondiale faisait suite à la signature d'un accord de principe le 27 juin dernier, qui accordait une période d'exclusivité de six mois à Theranexus pour la conclusion d'un accord définitif.

La maladie de Batten est une maladie neurologique pédiatrique rare et mortelle, d'origine génétique pour laquelle il n'existe aucun traitement. Elle appartient au groupe des céréoïdes-lipofuscinoses neuronales (CLN). Beyond Batten Disease Foundation (BBDF) a financé les travaux de recherche visant à identifier et à valider BBDF-101, une combinaison propriétaire s'appuyant sur un effet synergistique entre deux principes actifs tout comme les candidats-médicaments de Theranexus déjà en cours de développement clinique.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament BBDF-101 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NeuroLead de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de BBDF-101 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

4- Avance remboursable :

Une fois le projet réalisé, la société sera en mesure d'obtenir 360 000 k€ supplémentaire.

5.23 Rémunération des mandataires sociaux :

La rémunération brute des mandataires sociaux du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 est de 201 651 €.

La rémunération brute des mandataires sociaux du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 est de 203 151 €.

5.24 Entreprises liées :

La Société a conclu en Janvier 2020 un contrat avec la Société Insiliance, spécialisée dans le domaine des technologies d'intelligence artificielle appliquées au domaine de la santé. L'objectif du contrat sera « d'assurer une transformation numérique de la capacité de découverte de nouveaux candidats-médicaments par l'application de solutions d'Intelligence Artificielle, à développer sur-mesure, à ses activités de recherche, de sélection et de développement de candidats-médicaments, dans le domaine du système nerveux central. Le montant des prestations s'élève à 40k€ par an sur une période de 3 ans. MM. Mouthon et Charvériat étant tous deux actionnaires de la Société, ce contrat fera l'objet de la procédure réservée aux conventions réglementées, et sera porté au vote de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2020.

5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du présent rapport semestriel (chiffres arrêtés au 31 Août 2020).

Ce tableau prend notamment en compte :

- l'émission réalisée le 11 juillet 2019 de 503 270 ABSA (composés de 503 270 actions et de 251 635 BSA) ; et
- Le remboursement en actions de 300 Obligations Remboursables en Actions (ORAs) de 2500 euros chacune par l'émission au total de 80 301 actions (chiffres au 31 Août 2020) depuis la mise en place de la ligne de financement en fonds propres auprès du fonds IRIS en juillet 2020 .

	Situation à la date du présent document		Situation à la date du présent document sur une base diluée***						Droits de vote****	
	Nombre d'actions ordinaires	%	Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs en circulation				Nombre d'actions total post exercice des instruments dilutifs en circulation		Nombre	%
			BSA	BSPCE	Total instruments dilutifs	Total instruments dilutifs % base diluée	Total base diluée	%		
Franck Mouthon	317 776	8,6%	-	106 924	106 924	2,4%	424 700	9,7%	635 552	13,1%
Mathieu Charvériat	317 776	8,6%	-	106 924	106 924	2,4%	424 700	9,7%	635 552	13,1%
Total fondateurs	635 552	17,2%	-	213 848	213 848	4,9%	849 400	19,5%	1 271 104	26,3%
Salariés et autres personnes physiques	3 225	0,1%	3 588	187 696	191 284	4,4%	194 509	4,5%	3 225	0,1%
Total fondateurs & salariés	638 777	17,3%	3 588	401 544	405 132	9,3%	1 043 909	23,9%	1 274 329	26,3%
Dominique Costantini	-	0,0%	3 588	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Luc-André Granier	-	0,0%	3 588	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Total administrateurs	-	0,0%	7 176	-	7 176	0,2%	7 176	0,2%	-	0,0%
Richard Platford	102 702	2,8%	-	-	-	0,0%	102 702	2,4%	102 702	2,1%
Supernova Invest*	393 078	10,6%	-	-	-	0,0%	393 078	9,0%	393 078	8,1%
Auriga Partners	577 762	15,6%	94 444	-	94 444	2,2%	672 206	15,4%	913 587	18,9%
Sofimac Partners	104 922	2,8%	-	-	-	0,0%	104 922	2,4%	104 922	2,2%
Kreaxi**	157 732	4,3%	-	-	-	0,0%	157 732	3,6%	258 879	5,3%
Total investisseurs financiers historiques	1 336 196	36,1%	94 444	-	94 444	2,2%	1 430 640	32,8%	1 773 168	36,6%
Flottant	1 727 741	46,7%	157 191	-	157 191	3,6%	1 884 932	43,2%	1 793 693	37,1%
Total investisseurs	3 063 937	82,7%	251 635	-	251 635	5,8%	3 315 572	75,9%	3 566 861	73,7%
Total général	3 702 714	100,0%	262 399	401 544	663 943	15,2%	4 366 657	100,0%	4 841 190	100,0%

* Dont 295 400 actions via son fonds Amorçage Technologique Investissement

** Né du rapprochement entre Rhône-Alpes Création et Banexi Ventures Partners

*** Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'action (« BSA ») et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») en circulation exercés, (voir la note 5.17 des comptes semestriels « composition du capital social ». Ces chiffres tiennent également compte de la division par 4 de la valeur nominale des actions de la Société (et la multiplication corrélative du nombre d'actions par 4).

**** Les titres détenus par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité sont privés de droits de vote (30 942 titres au 31 août 2020)

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de publication du présent rapport, l'ensemble des actionnaires de la Société disposent de droits de vote équivalents à la quotité de capital qu'ils détiennent, étant toutefois précisé que depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins à compter de l'introduction en bourse de la Société, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Les principaux actionnaires bénéficient de ce fait de droits de vote double sur certaines des actions qu'ils détiennent.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de publication du présent rapport, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

ETAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent rapport, le seul nantissement porte sur le fonds de commerce de la Société (et exclut spécifiquement tout brevet et autre élément de propriété intellectuelle). Ce nantissement a été mis en place dans le cadre de l'accord de financement de 2,5 M€ signé avec un syndicat bancaire en juillet 2018. Au 30 juin 2020, le solde de cet emprunt s'élevait à 1,6 M€.